

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 1^{er} octobre 2007 à 18h30

Date de la convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage : 17 octobre 2007

Présents : MM. Osmin CAMARASA, Danielle RANGONI, Michel ACACIO, Raymond MABILON, Christian GARRABE, Georges SUQUET, Armand GUIRAUD, Didier ALDEBERT, Chantal FRIEDELING, Victor FUERTES, Marie-Claude DELLONG.

Représentés : M. Jean-Marie VIAELLE, Mme Françoise DURAN, M. Patrick FERRERES.

Absents ou excusés : MM. Carole BES, Bernard MASOBE, Chantal ROS, Jenny MARTIN, Christine OLIVE.

Secrétaire de séance : M. Didier ALDEBERT.

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 03 Août 2007 présenté par Danielle RANGONI.

07.51 Approbation modification statutaire du SIVOM Narbonne Rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications nécessaires des statuts du SIVOM Narbonne Rural,

Il indique que la modification proposée a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 29 août 2007 et que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVOM lui a notifié la délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Maire rappelle que les Communes membres du SIVOM doivent adopter des délibérations concordantes afin de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts et décider des compétences optionnelles transférées par la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts et après en avoir délibéré,
Le Conseil à l'unanimité,

Décide d'approuver la modification des statuts du SIVOM Narbonne Rural dans les conditions prévues par délibération du Comité Syndical du 29 août 2007.

Ainsi la Commune adhère de fait à la compétence à caractère obligatoire :

- 1) service d'aides à domicile
- 2) service de restauration à domicile
- 3) service de soins infirmiers à domicile.

Décide de ne pas transférer les compétences optionnelles.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

07.52 Approbation convention mise à disposition DDe pour instruction des permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme rentre en application le 1^{er} Octobre 2007. Il présente à l'assemblée une nouvelle convention à adopter avec les services de l'Etat pour la mise à disposition des services de la DDE dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation des sols.

Le Conseil à l'unanimité adopte la nouvelle convention en faisant remarquer que les tâches incombant aux services municipaux sont plus importantes qu'auparavant et nécessitent une nouvelle organisation des services pour d'une part garantir le service et d'autre part répondre aux exigences réglementaires des nouvelles dispositions.

07.53 : Approbation modification adresse du siège de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Donne un avis favorable pour modifier le siège de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise en le fixant au 12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne.

07.54 Modification budgétaire n°2

L'assemblée adopte une modification budgétaire pour tenir compte des engagements réels et de nouvelles recettes.

En section de fonctionnement 10 000€ de nouvelles recettes provenant de la Taxe de Séjour et de dotations pour les Contrats d'Aide à l'Emploi sont réparties à différents articles de dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement prend en compte deux nouvelles subventions, une de 15 000€ de l'Etat pour la mise en conformité de la cantine scolaire et une de 125 000€ de la CAN pour la réalisation de l'aménagement de la Rue Elie Sermet. Cette aide substantielle permettra de réaliser complètement la deuxième tranche de travaux d'aménagement. La partie située entre la rue de la Gare et le pont du ruisseau du Dons sera réalisée début 2008.

07.55 Demande de Maintien des Juridictions dans le Narbonnais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande le maintien total de l'ensemble des juridictions Narbonnaises et se déclare solidaire de l'action engagée par les représentants de l'Ordre des Avocats, du Tribunal de Commerce et des professions judiciaires et juridiques en faisant valoir que depuis plusieurs années Narbonne a bénéficié de la construction d'une nouvelle cité judiciaire,
Considérant également les travaux de réhabilitation de l'ancien tribunal concernant le Tribunal de Commerce et les Prud'hommes.

La création récente d'un tribunal pour mineurs, et l'activité croissante de la juridiction qui confirme le maintien voire le renforcement des structures et des moyens existants.

Affaires diverses

07.56 Un débat est à nouveau ouvert sur le projet de vente du terrain des anciens ateliers municipaux. Lors d'une réunion de travail, il a été décidé préalablement à la décision de vendre, qu'une information serait adressée à l'ensemble des résidents sur les motivations de cette vente et en particulier sur l'affectation des recettes à la réalisation d'une maison des sports.

Il est décidé également de présenter aux différentes associations sportives locales le projet de l'aménagement de la Maison des Sports afin de recueillir leur avis tant sur le plan architectural que sur le plan de fonctionnement. La décision de la réalisation appartiendra au Conseil Municipal.

07.57 Monsieur le Maire informe l'assemblée des toutes récentes décisions du Conseil Régional attribuant une aide de 3000 € pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, de 6600€ pour l'aménagement de la Glacière et de 43 980€ pour la création de la Maison des Sports.

07.58 En faisant suite à la réunion de travail avec les représentants du Foyer Léo Lagrange, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de la Garderie Cantine pendant les vacances scolaires afin d'accueillir le Centre de Loisirs Intercommunal de la Clape. Une convention sera également établie pour la participation communale par enfant accueilli.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est levée à 20 heures.